



Rupture de CDD avant terme

Par **Anast**, le **08/09/2011** à **19:41**

J'étais en CDD dans une entreprise où ça se passait très mal. J'ai donc décidé de mettre un terme à mon contrat avant la fin de celui-ci.

Après discussion avec mon supérieur nous avons décidé de mettre fin à mon contrat d'un commun accord.

De ce fait je perd la prime de licenciement ce dont j'étais au courant dès le début mais ce qui me surprend c'est que quelques jours plus tard en recevant mon solde de tout compte mon ancien employeur me réclame 400€.

Lui dois-je réellement cet argent??

Merci de vos réponses.

Cordialement,

Par **P.M.**, le **08/09/2011** à **20:50**

Bonjour,

Je ne sais pas de quelle prime de licenciement dont vous parlez puisque c'est un CDD...

Le négatif du solde de tout compte doit bien trouver une explication par son contenu, en tout cas ce n'est pas avec ce seul exposé que l'on va pouvoir vous dire si cela est justifié...